

Attestation

Réglementations nationales européennes sur les émissions de COV

Le 9 juin 2020, Eurofins Product Testing A/S a reçu un échantillon de Revêtement de sol référencé:

Schlüter®-DITRA-SOUND

fourni par

Schlüter-Systems KG

Les émissions ont été testées selon les réglementations allemande, belge et française. Les tests réalisés répondent à la fois aux exigences de la réglementation allemande AgBB (2018), de la réglementation française de 2011 relative à l'étiquetage sanitaire comme spécifié dans le décret n° 2011-321, et du décret royal belge C-2014/24239. L'échantillonnage, les tests et l'évaluation des résultats ont été réalisés selon les versions les plus récentes des normes EN 16516, ISO 16000-3, ISO 16000-6, ISO 16000-9 et ISO 16000-11, confer le rapport d'essai n°. 392-2020-00247401_A_EN.

Evaluation des résultats des tests d'émissions:



- Etiquetage sanitaire français:
- Aucune substance cancérogène n'a été détectée après 3 et 28 jours.
- Les sommes de COV calculées après 3 jours selon le protocole AgBB «TVOC_{AgBB}» et selon les autres réglementations « TVOC » étaient inférieures à la limite 10 000 µg/m³.
- Les sommes de COV calculées après 28 jours selon le protocole AgBB «TVOC_{AgBB}» et selon les autres réglementations « TVOC » étaient inférieures à la limite 1 000 µg/m³.
- La somme des COSV ("TSVOCs") après 28 jours était inférieure à la limite de 100 µg/m³.
- Après 28 jours, les facteurs de risque allemand R_D et belge R_B étaient inférieurs à 1.
- La somme des COV sans CLI_D après 28 jours était inférieure à la limite de 100 µg/m³.
- La concentration en formaldéhyde après 28 jours était inférieure à la limite de 60 µg/m³.

Le produit testé satisfait les exigences est conforme à ce jour, 17 août 2020, aux différentes réglementations européennes.

17 août 2020



Pernille Krintel
Analytical Service Manager



Janne Rothmann Norup
Analytical Service Manager